

Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et marques de commerce

www.fasken.com

Tour de la Bourse
Bureau 3400, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

GREFFE

03 JUL 2003

**FASKEN
MARTINEAU** 

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

Me André Turmel
Direct (514) 397 5141
aturmel@mtl.fasken.com

Le 3 juillet 2003

No de dossier : 374/115805.25

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place-Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Objet : Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité découlant
de l'appel d'offres A/O 2002-01 - R-3515-2003

Chère consœur,

Tel qu'indiqué dans la décision D-2003-128 rendue le 27 juin 2003, la présente vise à vous informer que le soussigné comparait pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (« FCEI »). À cette fin, celle-ci entend contester la demande de confidentialité, principalement eu égard aux formules de prix et option de report indiquées aux paragraphes 26 et suivants de la requête d'Hydro-Québec Distribution.


La FCEI prend pour acquis que M. Barry J. Sheingold et M. Jean-Pierre Léveillé seront disponibles pour contre-interrogatoire le 7 juillet 2003. Notre contre-interrogatoire ne devrait pas dépasser une heure au total pour les 2 témoins. Notre argumentation ne devrait pas dépasser 45 minutes. Le temps prévu est évidemment tributaire des aléas de l'audience du 7 juillet et la FCEI réserve ses droits à cet effet.

La FCEI souhaite possiblement faire entendre un témoin sous réserve de sa disponibilité, compte tenu du peu de temps restant d'ici le 7 juillet. Ce témoignage serait d'une durée maximale de 10 minutes. La FCEI attend les instructions de la Régie à cet effet.

DM_MTL/115805-00001/740901.1

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.


Me André Turmel

AT/nb

p.j.

c.c. Par courriel à Me Simon Turmel, Hydro-Québec